

**Communiqué  
Pour distribution immédiate****INNERGEX SOLIDIFIE SA PRÉSENCE EN FRANCE AVEC L'ACQUISITION DE DEUX PROJETS  
ÉOLIENS D'UNE PUISSANCE INSTALLÉE TOTALE DE 24 MW**

- Parcs éoliens totalisant 24 MW situé en Nouvelle-Aquitaine, France
- Mise en opération prévue d'ici la fin de l'année
- Innergex possédera 69.55 % du projet

**LONGUEUIL, Québec, 12 décembre, 2016** – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) (« Innergex » ou la « Société ») annonce la conclusion d'ententes visant l'acquisition de deux projets éoliens d'une puissance installée totale de 24 MW situés en France, dans la région de Nouvelle-Aquitaine. Innergex possédera des intérêts de 69.55 % dans le projet et le Régime de rentes du Mouvement Desjardins ("RRMD") possédera les 30.45 % restants. La clôture de la transaction est prévue d'ici la fin de l'année, à la suite de la mise en service commerciale des parcs éoliens.

Situé en terres privées environ 400 km au sud-ouest de Paris, le projet comprend 12 turbines Vestas V110 érigées à une hauteur de 95 m. On prévoit la mise en exploitation des deux parcs d'ici la fin de 2016, et leur production annuelle est estimée à 74 000 MWh au total. Toute l'électricité produite sera vendue à EDF, selon les termes d'un contrat d'achat d'électricité à prix fixe de 15 ans. Les revenus annuels et BAIIA ajusté prévus sont estimés à €6,24 millions (l'équivalent de 8,69 M\$ CA) et €5,19 millions (l'équivalent de 7,22 M\$ CA) respectivement.

« Plus tôt cette année nous avons complété notre première acquisition européenne, explique Michel Letellier, président et chef de la direction. Aujourd'hui, nous continuons à renforcer notre présence en France avec l'ajout de nouveaux actifs de qualité ».

Le prix d'achat total, payable à la clôture, sera approximativement de €15,05 millions (l'équivalent de 20,96 M\$ CA), sujet à certains ajustements. Innergex financera sa part du prix d'achat, qui s'élèvera à €9,06 millions (l'équivalent de 12,62 M\$ CA), par des fonds disponibles.

Le financement de projet déjà en place, qui totalisera €39.65 millions (l'équivalent de 55,22 M\$ CA) en 2017, sera maintenu au niveau de projet acquis. Le taux d'intérêt sur la dette sans recours du projet est fixé sur une période de 10 ans à 1,25 % pour la tranche de 15 ans (€30,0 millions) et à 1,15 % pour la tranche de 10 ans (€8,25 millions).

La Société prévoit conclure des instruments de couverture à long terme contre les risques de change afin de réduire l'exposition aux fluctuations des devises.

*À propos du Régime de rentes du Mouvement Desjardins*

Agissant par l'entremise de son Comité de retraite, la mission du Régime de rentes du Mouvement Desjardins est de procurer un régime de retraite à prestations déterminées à plus de 50 000 participants. Avec un actif net sous gestion de 11,2 milliards de dollars, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins est l'un des 10 plus importants régimes de retraite privés au Canada.

*À propos d'Innergex énergie renouvelable inc.*

Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) est un chef de file canadien indépendant de l'industrie de l'énergie renouvelable. En activité depuis 1990, la Société développe, détient et gère des centrales hydroélectriques au fil de l'eau, des parcs éoliens et des parcs solaires photovoltaïques et elle exerce ses activités au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique, dans l'Idaho aux États-Unis et en France. Son portefeuille d'actifs comprend actuellement : i) des intérêts dans 43 centrales en exploitation d'une puissance installée nette totale de 817 MW (puissance brute de 1 359 MW), dont 29 centrales hydroélectriques, 13 parcs éoliens et un parc solaire; ii) des intérêts dans trois projets en construction d'une puissance installée nette totale de 146 MW (puissance brute de 257 MW), pour lesquels des contrats d'achat d'électricité ont été obtenus; et iii) des projets potentiels d'une puissance nette totale de 3 280 MW (puissance brute de 3 530 MW). Innergex énergie renouvelable inc. est notée BBB- par S&P.

La stratégie de création de valeur pour les actionnaires de la Société est de développer ou d'acquérir des installations de production d'énergie renouvelable de grande qualité qui génèrent des flux de trésorerie constants et un attrayant rendement ajusté au risque, et de distribuer un dividende stable.

### Mise en garde sur les mesures financières non conformes aux IFRS

Les lecteurs sont avisés que le BAIIA ajusté n'est pas une mesure reconnue par les IFRS et n'a pas de définition normalisée prescrite par celles-ci, et est donc susceptible de ne pas être comparable à celles présentées par d'autres émetteurs. Innergex est d'avis que cet indicateur est important, car il offre à la direction et aux lecteurs de l'information supplémentaire sur ses capacités de production et de génération de liquidités et facilite la comparaison des résultats pour différentes périodes. Les références au BAIIA ajusté dans ce communiqué visent les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation, les frais généraux et administratifs et les charges liées aux projets potentiels. Les lecteurs sont avisés que cette mesure ne doit pas être considérée comme un substitut au bénéfice net déterminé conformément aux IFRS.

### Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, ce communiqué contient de l'information prospective, laquelle se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que : « prévu », « pourrait », « devrait », « estime », « anticipe », « planifie », « prévoit », « intention » ou « croit », ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Elle exprime les projections ou attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent communiqué. Elle comprend de l'information financière prospective, telle que la production d'électricité, les produits et le BAIIA ajusté, afin d'informer les lecteurs de l'impact financier potentiel de l'acquisition et du placement privé. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

Les risques importants et les incertitudes importantes pouvant entraîner un écart considérable entre les résultats et les développements réels, d'une part, et l'information prospective présentée dans ce communiqué, d'autre part, sont expliqués dans la *Notice annuelle* de la Société sous la rubrique « Facteurs de risque » et comprennent, sans s'y limiter : le défaut de conclure les transactions; la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie; sa capacité à accéder à des ressources en capital suffisantes; le risque de liquidité associé aux instruments financiers dérivés; les fluctuations des taux de changes; la croissance et le développement des marchés étrangers; les fluctuations des régimes hydrologiques, éoliens et solaires; les délais et dépassements de coûts dans la conception et la construction de projets; la capacité de développer de nouvelles installations; la variabilité du rendement des installations et les pénalités afférentes; le défaut d'exécution des principales contreparties; la possibilité de responsabilités non divulguées liées à l'acquisition; la capacité d'intégrer les installations acquises; et le défaut de réaliser les avantages de cette acquisition.

L'information prospective dans ce communiqué est basée sur certaines principales hypothèses formulées par la Société. Le tableau ci-dessous présente les informations prospectives contenues dans ce communiqué, les principales hypothèses dont découlent ces informations et les principaux risques et les principales incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ces informations.

Principales hypothèses	Principaux risques et principales incertitudes
<b>Production, produits et BAIIA ajusté prévus</b>	
Pour chaque installation, la Société détermine une <b>production moyenne à long terme (PMLT)</b> d'électricité, sur une base annuelle, pendant la durée de vie prévue de l'installation, fondée sur plusieurs facteurs qui incluent, sans s'y limiter, les débits observés historiquement sur le cours d'eau, les régimes de vent ou l'ensoleillement historiques, la technologie des turbines ou des panneaux solaires, la puissance installée, les pertes d'énergie, les caractéristiques opérationnelles et l'entretien. Bien que la production fluctue d'une année à l'autre, elle devrait être proche de la PMLT estimée sur une période prolongée. Ensuite, la Société détermine <b>les produits annuels</b> prévus pour chaque installation en multipliant sa PMLT par un prix de l'électricité stipulé dans le contrat d'achat d'électricité conclu avec une société de services publics ou une autre contrepartie solvable. Ces contrats définissent un prix de base et, dans certains cas, un ajustement du prix qui dépend du mois, du jour et de l'heure de livraison. Dans la plupart des cas, les contrats d'achat d'électricité prévoient également un rajustement annuel en fonction de l'inflation fondé sur une partie de l'indice des prix à la consommation. Ensuite, la Société détermine le résultat opérationnel annuel (le <b>BAIIA ajusté du portefeuille</b> ) en soustrayant des produits estimés les charges d'exploitation annuelles prévues, qui sont constituées principalement des salaires des opérateurs, des primes d'assurance, des charges liées à l'exploitation et à l'entretien, des impôts fonciers et des redevances; à l'exception des charges d'entretien, ces charges sont prévisibles et relativement fixes et varient essentiellement en fonction de l'inflation.	Évaluation inadéquate des ressources hydrauliques, éoliennes et solaires et de la production d'énergie connexe Variations des régimes hydrologiques, éoliens et solaires Défaillance du matériel ou activités d'exploitation et d'entretien imprévues Variations saisonnières imprévues de la production et des livraisons d'électricité Variabilité de la performance des installations et pénalités qui s'y rattachent Variations des frais liés aux permis d'utilisation de l'eau et aux droits de propriété foncière Charges d'entretien imprévues Taux d'inflation moins élevé que prévu
<b>Clôture prévue de l'acquisition et des investissements par un régime de retraite canadien</b>	
La Société estime de façon raisonnable l'accomplissement et le respect de toutes les conditions de clôture à l'intérieur des délais, le fait qu'aucun droit de résiliation n'ait été exercé et que les approbations gouvernementales devraient être obtenues. La lettre d'intention signée constitue la principale hypothèse sur laquelle se base la Société concernant les investissements projetés par un régime de retraite canadien.	Disponibilité des capitaux Risques réglementaires et politiques Exécution des contreparties

Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans l'information prospective sont fondées sur des hypothèses raisonnables et valides, les lecteurs de ce communiqué sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information

prospective, car il n'existe pas de garantie qu'elle s'avère correcte. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser l'information prospective pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la Loi ne l'exige.

- 30 -

**Pour plus de renseignements, veuillez contacter :**

Martine Benmouyal  
Conseillère principale, Communications  
450 928-2550, poste 335  
[mbenmouyal@innnergex.com](mailto:mbenmouyal@innnergex.com)

[www.innnergex.com](http://www.innnergex.com)